

## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2 AFIN DE DIMINUER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE AUTORISÉS ET DE MODIFIER L'OBJET DU RÈGLEMENT PAR LE RETRAIT DE CERTAINS TRAVAUX**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, que le *Règlement numéro 10 modifiant le règlement numéro 2 afin de diminuer l'emprunt et la dépense autorisés et de modifier l'objet du règlement par le retrait de certains travaux*, est entrée en vigueur le 7 janvier 2021, date de l'émission de l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Donné à Beauharnois, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un (2021).

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière par intérim,

Linda Phaneuf, urb.